



## Prescription Acquisitive

Par **Lilivari**, le **26/06/2021** à **23:56**

Suite aux décès de mon oncle qui n'avait pas d'enfant depuis 42 ans le notaire à classé la succession sans suite et depuis je suis dans son studio je paye tout les frais et j'aimerais avoir le titre de propriété, ou la prescription acquisitive. Que faire?

Merci de votre Conseil

Par **Zénas Nomikos**, le **27/06/2021** à **13:29**

Bonjour,

je vous propose de vous rapprocher du médiateur du notariat ou de la consommation.

Je vous suggère aussi de vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs type UFC Que choisir ou autre. Par exemple, dans mon département, l'UFC compte des juristes tels que d'anciens magistrats et avocats.